



# AVIS DE COURSE

DUO SAIL – Grade : 5A

Du 26 au 27 septembre 2020

Marseille

CNTL

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 0. PREAMBULE

Toutes les conditions sanitaires en vigueur lors de la régata seront imposées aux concurrents, aux arbitres, aux bénévoles et aux personnels des clubs organisateurs. Elles pourront évoluer en fonction des recommandations gouvernementales et fédérales

## 1. REGLES

La régata est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les règles du Championnat UNCL IRC Double Méditerranée 2020,
- 1.6 les règles de jauge IRC 2020
- 1.7 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.
  - les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
  - les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap IRC. Les certificats IRC temporaires sont admis.
- 3.2 - les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne en suivant ce lien :

[www.nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Manif=624](http://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE?Manif=624)

Vous recevrez un e-mail récapitulatif des informations que vous avez saisies en ligne.

Pour valider votre inscription vous devez vous acquitter des frais d'inscription de 150€, avant le **15 septembre 2020**, de la façon suivante :

- en envoyant un chèque bancaire à l'ordre du CNTL en indiquant au dos le nom et le n° de voile du bateau.
- en appelant le secrétariat pour effectuer un paiement à distance par carte bancaire,
- en effectuant un virement bancaire en indiquant lors du virement le nom et le n° de voile du bateau (attention tous les frais bancaires restent à la charge du donneur d'ordre).

**Cercle Nautique et Touristique du Lacydon, Quai marcel Pagnol, 13007 Marseille**  
**04 91 59 82 00**

**[Télécharger les informations bancaires du CNTL](#)**

Pour toutes inscriptions et/ou règlements des droits à payer parvenus après le 15 septembre 2020, **l'organisateur ne pourra pas garantir la totalité des prestations prévues (Place au port, notamment la gratuité avant et après la Duo Sail, festivités, dotation coureur ...).**

Pour une annulation d'inscription :

- avant le 15 septembre 2020, 25% des droits à payer seront conservés par l'autorité organisatrice,
- entre le 16 et 22 septembre 2020, 50% des droits à payer seront conservés par l'autorité organisatrice.
- A partir du 23 septembre 2020 le montant intégral des droits à payer sera conservé par l'autorité organisatrice.

3.3 Les représentants de chaque bateau doivent pour confirmer leur participation :

- Signer la fiche d'inscription comprenant les informations relatives au bateau, la liste d'équipage stipulant n° de Licence FFVoile, nom, prénom, jours de présence à bord et présence du certificat médical.
- Présenter :
  - Pour chaque membre de l'équipage non reconnu par le système informatique, la licence FFVoile valide portant le label « Compétition » ou accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - Pour les membres d'équipages mineurs, une autorisation parentale
  - Pour les bateaux portant de la publicité, l'autorisation de port de publicité,
  - Pour les bateaux dont le certificat de jauge n'est pas reconnu par le système informatique, le certificat jauge, contrat de jauge ou de conformité.

3.4 Chaque membre étranger d'un équipage ne possédant pas de licence FFVoile doit présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif de son appartenance à une Autorité Nationale membre de la « World Sailing »
- un justificatif d'assurance (rédigé en français ou en anglais) valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont de 150 euros par bateau.

## 5. PROGRAMME

5.1 Vendredi 25 septembre 2020

Confirmation d'inscription de 15h00 à 21h00.

Un seul représentant par bateau sera accepté lors de la confirmation des inscriptions.

Aucune confirmation le samedi 26 septembre 2020.

Samedi 26 septembre

20H00 Repas des équipages au restaurant du CNTL (en fonction des recommandations sanitaires)

Dimanche 27 septembre

Remise des prix dès que possible en fin d'après-midi (en fonction des recommandations sanitaires)

5.2 Jours de course :

Date	Heure	Classe(s)
26/09/2020	Briefing skipper à 9h30, Signal d'avertissement à 11h00	Toutes classes
27/09/2020	Briefing skipper à 9h30, Signal d'avertissement à 11h00	Toutes classes

5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE ET OFFICIEL

6.1 les instructions de course seront remises à la confirmation des inscriptions le vendredi 25 septembre 2020.

6.2 Compte tenu de la situation sanitaire, le tableau officiel sera totalement dématérialisé. Les annonces Officielles seront faites par l'intermédiaire de l'application « WhatsApp ». Intégrer le groupe « Tableau Officiel DuoSail » pour recevoir toutes les annonces officielles

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : tactiques et ou côtiers

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les IRC double, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.



**9. CLASSEMENT**

9.1 Une (1) course doit être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de quatre (4) courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand quatre (4) courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points à Minima de l'annexe A.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

**10. PLACE AU PORT**

Les bateaux qui en font la demande lors de leur inscription, seront accueillis gratuitement sur le plan d'eau du CNTL du mercredi 23 septembre 2020 au matin jusqu'au mercredi 30 septembre 2020, 12h00.

Contact : Maitre de Port, Stéphane TARDIF 06 65 48 90 57, [maitredeport@cntl-marseille.com](mailto:maitredeport@cntl-marseille.com)

**11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**12. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**13. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

**14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Samuel CARTIER 06 67 09 67 74  
[evenements@cntl-marseille.com](mailto:evenements@cntl-marseille.com)



## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)





## ANNEXE ZONE DE COURSE

La zone de course s'étend de la côte bleue aux calanques de Marseille

